

LA LANTERNE

MENSUEL d'ACTION LAÏQUE et PHILANTHROPIQUE

De Millon en Delors et de Delors en Charzat, ils se tiennent par la barbichette!

Le Monde du 17 septembre 1991 publie un entretien de Charles MILLON, président de la Région Rhône-Alpes et du groupe UDF de l'Assemblée Nationale, au cours duquel ce dirigeant politique tire à sa manière les leçons de ce que beaucoup nomment, du moins dans la classe politique et le matraquage médiatique "l'effondrement du communisme".

Millon a le mérite de clarifier le débat sur un point décisif, le clivage pour lui ne se situe pas entre la gauche et la droite, mais entre "l'Etat-providence" et "l'Etat subsidiaire". Autrement dit, il y a d'un côté ceux qui défendent l'Etat de droit et les avantages qui sont acquis au citoyen dans le domaine de la santé, la protection sociale, la communication, l'éducation... et d'un autre les partisans du moins d'Etat, de la dérèglementation:

...l'Etat intervient subsidiairement. Tout ce qui peut être fait au plus près du citoyen doit être...

On pourra saluer au passage la référence directe au principe de subsidiarité, fondement de la doctrine économique et sociale de l'Eglise, revue et approfondie, pourrait-on dire, par la référence que Millon fait au personnalisme d'Emmanuel Mounier. "L'Etat-providence" a développé chez nos concitoyens un réflexe d'assisté, chacun a pris l'habitude de se faire protéger par la puissance publique: en même temps des institutions ont été mises en place (école, sécurité sociale par exemple) qui sont devenues de

véritables états dans l'Etat. Il s'agit maintenant de casser ces "corporatismes", au profit des "communautés".

Qu'est ce que cela signifie concrètement?

Il y a ceux qui sont partisans du fait que l'Etat doive prendre en charge la satisfaction des droits; et il y a ceux qui estiment que l'Etat doit se limiter à créer les conditions de la satisfaction de ces droits; la puissance publique ne les satisfera que dans la mesure où "la société civile aura été inopérante":

...le problème politique contemporain ne se pose pas en mesures d'Etat à programmer, mais en réorganisation des pouvoirs... J'oppose l'Etat providence à l'Etat subsidiaire, mais évidemment pas l'Etat subsidiaire à la protection sociale. Dans l'Etat providence elle est assurée par l'Etat; dans l'Etat subsidiaire elle est garantie par l'Etat... Cette conception de l'Etat relève d'une vision libérale: l'Etat intervient subsidiairement. Tout ce qui peut être fait au plus près du citoyen doit l'être. Ce principe répond à la complexité de la société: l'éducation par exemple ne peut pas être dispensée à tous d'une manière totalement uniforme. De même les assurés sociaux ne doivent plus être des assujettis..."

Résumons la démarche de Mr Millon: il s'agit de faire voler en éclat le principe d'égalité du citoyen devant les services et de lui substituer un système qui était appliqué en matière d'assistance sous l'ancien régime.

Un curieux régime.

L'alignement de nos "hommes politiques" sur la démagogie la plus sonnaire n'élève pas beaucoup le débat sur l'immigration. On passe du "ça sent mauvais" au "avec de bons charters, retour assuré" et à l'invasion. L'immigré devient la cible à abattre. Néanmoins la palme revient à ceux qui ne se contentent pas d'émouvoir les sondages mais qui pratiquent les coulisses de l'exploit, ceux qui travaillent à nettoyer le pays.

Cette semaine sur France-Inter à 6h30, une information a filtré. Un jeune Marocain vivant en France depuis 18 ans, ses parents retraités sont rentrés au pays; il échoue à un BTS, il est embauché comme jardinier par une municipalité car sa carte de séjour étudiante n'est pas renouvelée. Décidé de mettre à jour sa situation il fait une demande de naturalisation puisqu'il vit en France depuis plus de 15 ans et se rend à la préfecture. On le fait asseoir, il patiente une demi-heure, les policiers l'appréhendent et le conduisent au camp de rétention le plus proche. L'avion pour le Maroc n'est pas au rendez-vous, ce qui lui permet de prévenir ses amis, d'où l'information filtrant sur France-Inter. Son sort est-il réglé? Nous n'en savons pas plus.

Un bien curieux régime. Les Le Pen peuvent se réjouir, le terrain est bien préparé. Un fait divers comme il s'en produit des centaines, amplifiés depuis la guerre du Golfe, la chasse est ouverte, les sinistres camps de rétention ne désemplissent pas. Il y a la parlotte, il y a le sale travail. La chasse à l'homme, la chasse aux droits de l'homme est ouverte. Un bien curieux régime, un sale régime!

Alain VEYSSET (Longjumeau)

NUMERO 17

Octobre 1991

C.P.N° 71 961

Directeur de la publication

Robert DUGUET

Abonnement d'un an: 40frs

A R. Lambert, 27 Gde Rue

91360 EPINAY S/ORGE.

Suite Edito...

Qu'on puisse entendre un homme de droite, appartenant à la tradition démocrate-chrétienne la plus clairvoyante de toutes, celle d'une partie de l'UDF, défendre ce genre de positions, c'est bien sûr intolérable mais dans l'ordre des choses; par contre, à la question du journaliste lui demandant comment il peut faire maintenant pour se différencier des positions de J. Delors, il répond:

"La gauche, à la suite du traumatisme qu'elle a subi (à savoir l'effondrement des régimes communistes) se lance dans une réflexion sur elle-même. Mais elle enfonce des portes ouvertes, ouvertes pour nous, du moins, qui nous réclamons du courant libéral et social. Par exemple: j'ai lu en effet dans l'avant-projet des socialistes qu'ils font références à Edgar Morin, Rawls et Habermas. C'est en effet mettre la "complexité" au centre de la réflexion. Pour nous, nous avons toujours dit qu'il ne peut y avoir de solutions uniformes aux problèmes de la société..."

Avec les envahisseurs démocrate-chrétiens au PS, il y a donc accord sur l'essentiel. Le très réactionnaire Mr Millon souligne la référence faite dans l'avant-projet de texte signé par M. Charzat, tel qu'il sera soumis à la discussion pour le congrès de décembre du PS, à Edgar Morin, Rawls et Habermas. Le parti d'Epinais (1970) liait dans ses textes fondateurs la doctrine sociale de l'Eglise à la conception matérialiste de l'histoire, parce qu'il intégrait en son sein des hommes venus des deux horizons. C'est vrai qu'aujourd'hui le texte de Charzat construit un démarche sur des références totalement étrangères à la tradition socialiste. La cible est désignée c'est Marx et la conception matérialiste de l'histoire, ou plus simplement toute conception rationaliste du devenir historique.

Voilà des convergences... qu'il faut bien relever. Robert DUGUET (Crosne)

Le texte suivant, sous la signature de Sam AYACHE, responsable de la Libre Pensée des Yvelines, nous est parvenu. Le menu étant particulièrement croustillant, nous l'intégrons dans la carte de La Lanterne.

"Une religieuse, agrégée de philosophie, a été nommée l'an dernier au lycée Jean Monnet de La-Queue-lez-Yvelines. Depuis la rentrée 1991, elle se rend au lycée vêtue de son habit ecclésiastique!

Aux laïques qui s'étonnent à juste titre qu'une religieuse puisse enseigner dans un lycée public, il faut rappeler ce que nous écrivions au sujet des aumôneries dans les collèges publics: la loi Goblet (1886) portant sur la laïcisation du corps enseignant ne s'appliquait qu'à l'école primaire, seul enseignement obligatoire alors. L'enseignement secondaire qui n'était ni gratuit ni obligatoire à l'époque, n'a pas été "laïcisé". Cela explique les aumôneries dans les lycées et l'obligation pour les lycéens encore aujourd'hui d'acheter leurs livres.

Aucun gouvernement n'ayant eu le courage politique d'étendre la loi Goblet à l'enseignement secondaire public, un religieux peut légalement enseigner dans un établissement secondaire public. C'est un risque de prosélytisme évident et c'est scandaleux, mais c'est ainsi. (1)

Quand cette religieuse a pris son poste l'an dernier, le proviseur lui a demandé de venir travailler "en civil", comme quoi il existe des laïques partout, même chez les proviseurs. L'année scolaire 90/91 s'est déroulée sans incident majeur.

On aurait pu penser que le compromis accepté l'an dernier serait reconduit à cette rentrée scolaire. C'était compter sans l'opiniâtreté du Parti Clérical. En septembre 1991, la religieuse s'est présentée en

uniforme. Cette fois elle était munie d'un certificat médical en bonne et due forme. Il s'est en effet trouvé un médecin astucieux pour affirmer que la soeur-agrégée ne pouvait pas délaissier ses habits sacerdotaux sans mettre sa santé en danger. Les libres penseurs sont trop respectueux du secret médical pour oser mettre en doute le bien-fondé de ce très curieux diagnostic.

C'est un précédent pour de nouvelles attaques antilaïques: pourra t'on désormais se prévaloir d'une prescription médicale pour afficher ses convictions religieuses dans un lycée public? Suffira-t'il d'un certificat médical pour remettre en cause la nécessaire neutralité... que de l'enseignement public? Le Rectorat de Versailles peut-il accepter la validité d'un tel certificat "médical"?

Paradoxalement, si une ordonnance signée d'un médecin est maintenant nécessaire pour justifier le port des habits sacerdotaux, ce même certificat médical apporte la preuve scientifique que les ecclésiastiques sont des malades intoxiqués par la religion.

Le vieux Marx avait donc raison, la religion est bien "l'opium du peuple." (Sam AYACHE-78-)

(1) La loi Goblet prévoyait que les instituteurs de l'enseignement public ne pouvaient être membre du clergé entre l'enseignement et l'exercice d'un ministère religieux, le citoyen concerné était tenu de faire un choix. Par contre les conditions de recrutement des professeurs de collèges ou de lycées par voie de concours ne stipulent pas la référence à la laïcité.

Info dernière: depuis, la bonne soeur vient au lycée en civil... le documentaliste l'ayant brutalement sorti de ses locaux; comme quoi ces gens-là ne comprennent réellement que les méthodes jacobines! Un pied au cul est quelquefois plus efficace qu'une discussion sur le contenu de la loi. Va t'on nous y contraindre?